

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Office fédéral de l'énergie
Division efficacité énergétique et
Energies renouvelables
Service de coordination
3003 Berne
e-mail : EnV.AEE@bfe.admin.ch

Berne, le 9 juin 2014

Audition relative à la modification de l'ordonnance sur l'énergie (OEne) : rétribution à prix coûtant du courant injecté, gestion de la liste d'attente, marquage du courant et encouragement

Monsieur le Directeur,
Mesdames et Messieurs

Nous vous remercions de nous donner la possibilité d'exprimer notre avis concernant ce projet et c'est volontiers que nous vous le faisons parvenir.

1. Taux de la RPC

Nous sommes d'accord avec l'évolution vers le bas des taux de rétribution de la RPC en raison de différents facteurs conduisant à la baisse des coûts comme la légère baisse des prix de certains modules photovoltaïques ou encore des systèmes de montage plus performants. L'adaptation des taux de rétribution du photovoltaïque permet aussi une augmentation moins coûteuse du nombre d'installations en Suisse.

Toutefois, la baisse des taux de rétribution, en particulier pour les installations de 30 à 50 kW nous paraît trop élevée (> 20% par rapport à 2014) même si nous ne sommes pas de parfaits connaisseurs de la branche du photovoltaïque. Nous plaidons néanmoins pour une baisse de 10 à 15% au maximum afin de favoriser l'essor du photovoltaïque qui doit devenir après l'énergie hydraulique la seconde source de production d'électricité selon la stratégie énergétique 2050.

Il nous semble aussi que dans la mesure du possible, il faudrait privilégier les modules solaires européens, vu les conditions de concurrence dans lesquelles sont produits les modules solaires chinois.

2. Taux de la rétribution unique

Nous sommes d'accord à ce que la baisse soit plus faible que pour la RPC. Car, pour les petites installations, les réductions de coûts sont plus faibles et que, dans la majorité des cas, ces installations sont montées lors de rénovations et pas lors de la construction de nouveaux bâtiments, les coûts étant plus élevés lorsqu'il s'agit d'intégrer à des bâtiments déjà existants des installations photovoltaïques.

3. Gestion de la liste d'attente

Nous sommes d'accord avec les modifications apportées qui devraient permettre d'augmenter la quantité d'électricité issue des énergies renouvelables.

4. Marquage du courant

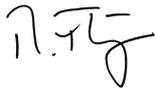
Nous sommes d'accord avec la modification proposée qui permettra une meilleure comparaison entre les fournisseurs d'électricité et une meilleure visibilité du mix énergétique avec la publication du volume total d'électricité distribué aux clients finaux.

5. Articles relatifs à l'encouragement

Nous sommes d'accord à ce que les délais puissent être prolongés de deux à quatre mois pour l'examen des demandes des aides financières des projets vu l'augmentation de ces demandes et leur complexité croissante.

En vous remerciant de réserver un accueil positif à notre prise de position, nous vous adressons, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Martin Flügel



Président

Denis Torche



Secrétaire central